



AVIS

PROLONGATION ANUELLE DE DELAI D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET CLASSIFICATION EN COURS DE VALIDITE

Renouvellement pour reconduction annuelle des qualifications et classes octroyées suivant le nouveau système de qualification et classification afin de vérifier la pérennité de l'encadrement.

Il est porté à la connaissance des entreprises de BTP que pour la prolongation annuelle de la validité du certificat il y a lieu de produire les pièces ci-après:

- Tableau du personnel d'encadrement signée et cachetée par l'entreprise.
- Fournir les **copies conformes à l'originale de leurs diplômes** datant de moins de 3 mois.
- Historique **original** récent (le mois de signature de l'historique CNSS doit correspondre au mois de dépôt de dossier de renouvellement) de l'encadrement diplômé de l'entreprise délivrée par la CNSS.
- Tableau donnant le seuil de la masse salariale brute déclarée par l'entreprise à l'année n-1 et la répartition globale du Chiffres d'Affaires (CA) et Sous-Traitance (S.T) par secteurs, signé et cacheté par l'entreprise.
- Tableau donnant la répartition détaillée du CA et ST par secteurs de l'année n-1, signé et cacheté par l'entreprise **et joindre copies décomptes, ou factures accompagnées des attachements correspondants, ou copies des factures accompagnées des contrats / bons de commandes signés, cachetés, datés avec les justificatifs de leur paiement pour les justificatifs de la répartition du chiffre d'affaires. Et copies des factures accompagnées des contrats ou bons de commandes signés, cachetés, datés avec les justificatifs de leur paiement pour la sous-traitance.**
- Attestation du chiffre d'affaires de l'année n-1 certifiée par les services des impôts,
- Bilan comptable **original** récent avec mention certifié conforme dûment signé par les services des impôts (**6 Tableaux**) donnant le montant des charges du personnel de la dernière année avec cachets et qualité de la personne signataire,
- Attestation **originale** de la masse salariale CNSS de la dernière année,
- Copie de précédant certificat de qualification et classification.
- **N.B :**
 - ✓ Pour le personnel d'encadrement sortant de l'entreprise, il est nécessaire de fournir l'historique de la CNSS matérialisant la date de départ pour en tenir compte dans le **calcul de la pérennité de l'encadrement**.
 - ✓ Le dépôt électronique au niveau la plate-forme informatique doit précéder le dépôt du dossier physique.
 - ✓ La demande physique doit être déposée à la DATRP **1 mois avant expiration de certificat précédent**.

Veiller à assurer la numérotation et la reliure de toutes les pages du dossier physique.

Le Directeur des Affaires Techniques
et des Relations avec
La Profession par Intérim

Signé Abdellah ISMAILI